



TABLE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
MONTRÉALAIS DE LUTTE CONTRE LE SIDA

3 février 2022

Éric Allan Caldwell

Président du conseil d'administration de la STM

EricAlan.Caldwell@stm.info

Objet : Pour le maintien du paiement en argent comptant dans toutes les installations de la STM.

Monsieur Caldwell,

La *Table des organismes communautaires montréalais contre le sida (TOMS)*, regroupant 31 organismes montréalais, joint sa voix à la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal demande que la Société de transport de Montréal (STM) revienne sur sa décision d'abolir, à compter du 7 février prochain, le paiement en argent comptant dans les loges du métro.

Pourquoi ce changement qui pénalisera uniquement les personnes qui utilisent ce service?

Pour un grand nombre de personnes qui peinent déjà à exercer leur droit à la mobilité en raison des nombreux obstacles : cherté des tarifs, desserte déficiente, déficit d'accessibilité universelle, enjeux avec les technologies, etc. cette décision représente un obstacle supplémentaire à leurs déplacements alors que le maintien du paiement en argent n'a aucun impact pour les autres usagers et usagères.

Le retrait du paiement aux loges du métro pose problème pour des personnes analphabètes et faibles lectrices, des personnes allophones et celles qui ne maîtrisent pas les technologies, des personnes âgées ou à mobilité réduite, des personnes en situation de handicap ; et, faut-il le rappeler, pour les personnes à faible revenu, celles qui n'ont pas de cartes bancaires, qui payent en petite monnaie et pour qui la cherté des titres de transport représente déjà un frein à la mobilité.

Contraindre ces personnes à se déplacer dans des points de services extérieurs aux installations de la STM ou à demander de l'aide pour naviguer les machines distributrices de titres de transport ne sont pas des alternatives acceptables. Elles sont potentiellement stigmatisantes et complexifient l'accès aux transports en commun. Tout obstacle à l'accès



TABLE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
MONTRÉALAIS DE LUTTE CONTRE LE SIDA

aux transports publics constitue une atteinte à la mobilité. La capacité de se déplacer permet de répondre à ses besoins et d'exercer des droits comme se nourrir, se soigner, accéder à l'emploi, à l'enseignement, etc.

Ainsi,

Parce que les seules personnes affectées par le retrait du paiement en argent aux loges du métro sont les personnes qui nécessitent ce service ;

Parce que les personnes qui utilisent ce service vivent souvent des situations d'exclusion et sont déjà confrontées à des enjeux d'accès aux transports en commun ;

Parce que tout obstacle à la capacité de se déplacer est une atteinte au droit à la mobilité ;

Nous demandons au conseil d'administration de la STM de revenir sur sa décision et de maintenir le paiement en argent comptant dans toutes les installations de la STM. Nous vous demandons également de répondre par écrit à la présente.

Merci de l'attention que vous porterez à nos demandes,

Veillez recevoir nos meilleures salutations,

Olivier Gauvin

Coordination générale

Tables des organismes montréalais de lutte contre le sida (TOMS)

À propos de la TOMS :

La Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le VIH/sida (TOMS) a pour mission de soutenir, de promouvoir les actions et de défendre les intérêts de ses organismes membres et des communautés qu'ils représentent.

438-521-8609 | coordo@toms-mtl.org | www.toms-mtl.org

2000 rue Notre-Dame E. #502 - Montréal, QC - H2K 2N3